

## NOTE D'INFORMATION DU MARDI 21 AVRIL L'ASSURANCE DE PRÊT

Chers clients, chers amis,

Les assurances de vos prêts immobiliers représentent généralement une part importante du coût global de vos crédits. Depuis 2010, plusieurs évolutions législatives sont venues rompre le monopole bancaire sur les assurances de prêt, offrant ainsi la possibilité aux emprunteurs de renégocier leur assurance et de réaliser des économies souvent conséquentes!

Dans ce contexte, deux situations sont à distinguer :

- Vous avez contracté un prêt immobilier il y a moins d'un an : la loi Hamon vous permet de changer d'assurance de prêt à tout moment lors de la première année du prêt. La demande doit être adressée à votre banque dans un délai de 15 jours avant la date d'effet de votre nouveau contrat.
- Vous avez contracté un prêt immobilier il y a plus d'un an : l'amendement Bourquin vous permet de renégocier votre assurance de prêt annuellement à la date d'anniversaire de votre prêt. Dans ce cas, la demande doit être adressée à votre banque au minimum 2 mois avant la date d'anniversaire du prêt.

Allons plus loin avec deux exemples de dossiers traités par nos soins au cours des derniers mois :

- Madame, 23 ans, fonctionnaire
   Monsieur, 25 ans, salarié.
   Capital emprunté au taux de 1,4 %: 252 000 €
   Économie réalisée sur l'assurance de prêt : 9 597 € sur la durée du prêt (8 147 € par notre intermédiaire au lieu de 17 744 € avec l'assurance de la banque).
- Monsieur, 52 ans, cadre supérieur.
  Capital emprunté au taux de 1.15 % : 953 473 €
  Économie réalisée sur l'assurance de prêt : 30 682 € sur la durée du prêt (9 909 € par notre intermédiaire au lieu de 40 599 € avec l'assurance de la banque)

Vous l'aurez compris, en cette période d'incertitude, renégocier votre assurance de prêt est une opportunité de réaliser des économies.

Notre statut de courtier en assurance nous permet de vous accompagner dans ces démarches. Nous sommes à vos côtés pour vous proposer la meilleure offre tarifaire en tenant compte de garanties adaptées à votre situation. Notre mission implique également de réaliser pour votre compte l'ensemble des démarches auprès de votre banque.



Dans ce contexte, notre rémunération fera l'objet d'une facturation liée à l'économie que vous réalisez par notre intermédiaire.

Nous allons prendre l'initiative au regard de la connaissance que nous avons de votre dossier de vous contacter dans les prochains jours ou prochaines semaines afin de vous proposer une simulation d'assurance de prêt.

L'équipe d'Aquis Patrimoine, à vos côtés hier, aujourd'hui et demain.

